

Service du Domaine Public

PUBLICITE

OCCUPATIONS COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC FETE FORAINE D'HIVER 2024

NOM DE LA MANIFESTATION : FETE FORAINE D'HIVER 2024

NATURE : TOUT PUBLIC

DATES : Ouverture au public : du samedi 07/12/2024 au dimanche 05/01/2025

Arrivée des caravanes à partir du lundi 18/11/2024 à 8h00 et départ au maximum le jeudi 09/01/2025 à 12h00.

LIEU DE LA FETE FORAINE : CHAMP DE JUILLET

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

du dimanche au jeudi

- de 13H30 à 21H00, avec extinction de la musique à 20h00 (Hors vacances scolaires)
- de 13H30 à 22H00, avec extinction de la musique à 21h00 (Pendant les vacances scolaires)

le vendredi et samedi de 13H30 à 23H00, avec extinction de la musique à 22h00

NOMBRE D'EMPLACEMENT MAXIMUM : 80

TYPES DE METIERS SOUHAITES :

- Catégorie 1 : manèges et attractions pour enfants de moins de 14 ans : (mini scooters, circuits de voitures, mini chenilles, manèges d'avions etc),
- Catégorie 2 : manèges à sensations limitées vitesse inférieure à 12 rotations par minute : (autos tamponneuses, manèges tournants, grandes balançoires, etc),
- Catégorie 3 : manèges à sensations fortes vitesses supérieure à 12 rotations par minutes : (grandes balançoires 360°, manèges tournants à grande vitesse, manèges d'avions pour adulte etc),
- Catégorie 4 : Autres manèges à sensations fortes : (manèges tournants à grande vitesse avec rotation sur le plan vertical etc),
- Parcours scéniques : Palais du rire et des glaces, trains fantômes, cinémas dynamiques
- Trampolines pour enfants,
- Jeux de tir (carabine, tir à l'arc, ballons, quilles...),
- Jeux d'adresse divers (pêche enfantine, chevaux, lancers d'anneaux, ballons, etc.),
- Jeux de force et d'équilibre (punching ball, échelle pivotante),
- Jeux de loteries, de peluches et cadeaux,
- Stands de restauration sucrée et salée

POUR LA PARTIE ZONE BLEUE :

3 emplacements sont proposés :

- Zone bleue n° 1 : dimensions : 20 m x 13 m
- Zone bleue n° 2 dimensions : 17 m x 17 m
- Zone bleue n° 3 dimensions : 15 m x 9 m

La ville de Limoges souhaite dans les propositions de candidatures des manèges à sensations, des nouveautés, dynamiques afin de cibler un public jeune.

CONDITIONS D'OCCUPATION :

- Raccordement électrique : se rapprocher d'un fournisseur d'énergie afin de se voir attribuer un compteur électrique en indiquant le lieu et l'ampérage souhaité.
- Installation de caravanes possible sur le parking du parc des expositions du 18/11/2024 au 09/01/2025
- Tarif occupation du domaine public 2024 selon la grille tarifaire en vigueur

A compter du 1er janvier 2024							
DESIGNATION	unité de mesure	par AN	par MOIS	par SEMAINE	par JOUR	pour la durée	Observations
FETE FORAINE							
Métier forain < à 10m ²	forfait					54	
Métier forain de 11 à 150m ²	m ²				0,19		
Métier forain de 151 à 300m ²	m ²				0,18		
Métier forain > à 301m ²	m ²				0,17		
Vente au déballage de véhicule ambulants <5ml	ml				11		
Vente au déballage de véhicule ambulants >5ml	ml				9		
BASE DE VIE							
Espace à louer de 120m ²	forfait					65	Espace de 6m x 20m (eau comprise)
Gestion des déchets	forfait					31	Par emplacement de 6m x 20m
Majoration pour occupation du Domaine Public sans autorisation	forfait					57	Par emplacement de 6m x 20m

- La commission d'attribution des places se déroulera courant juin pour les 3 zones bleues.
- Une attestation de bon montage devra être remise à l'issue de l'installation.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : Secrétariat du Domaine Public au 05 55 45 63 17 ou ddp.direction@limoges.fr

POUR CANDIDATER :

Transmettre sa candidature, avec les documents suivants par courrier à « Mairie de Limoges ; Service du Domaine Public ; 1 square Jacques-Chirac ; BP 3120 ; 87031 Limoges cedex 1, ou par mail à : ddp.direction@limoges.fr, **avant le 24 mai 2024 minuit, le cachet de la poste faisant foi :**

- **une attestation d'assurance** en responsabilité civile de **l'année en cours** garantissant le recours des tiers pour les risques corporels et matériels provenant de votre ou vos métier(s) forain(s)
- **une copie de l'original de l'attestation du résultat du contrôle technique dans son intégralité** délivré par un organisme agréé datant **de moins de 1 an** et comportant tous les volets à votre nom. Conformément aux dispositions de *l'article 11 du décret n° 2008-1458 du 30 décembre 2008*, la demande doit comporter : les conclusions du rapport de contrôle technique et la déclaration établie par l'exploitant précisant qu'il a réalisé les actions correctives nécessaires et que son matériel est maintenu en bon état, accompagnée de l'ensemble des documents justificatifs.
- **une attestation NOMINATIVE de vérification annuelle ET une photo de votre ou vos extincteur(s)**
- **un visuel de bonne qualité du ou des métiers proposé(s)**

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié